

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 628

Artikel: Les Commissions sans femmes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IN MEMORIAM

Anton Suter

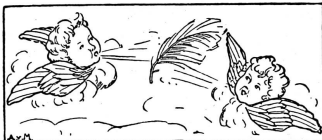
A Lausanne, le 20 novembre, est décédé après une longue maladie, à l'âge de 80 ans, M. Anton Suter, philanthrope, mécène et coopérateur bien connu dans toute la Suisse, qui a joué un grand rôle à Lausanne, tout d'abord comme fondateur et animateur des sociétés coopératives, puis comme ami de la musique, en fondant et soutenant l'Orchestre Symphonique, de 1903 à 1913. Comme député au Grand Conseil, Anton Suter déposa, en novembre 1917, avec ses amis socialistes, une motion demandant le droit de vote pour les femmes. Cette motion fut l'objet, en 1919, d'un rapport négatif, que l'opinion publique attribua en partie à Suzanne Besson, et qui refusait le droit de vote féminin en mettant en avant les prostituées et en alléguant de plus que la femme ne sait ni créer ni organiser ni durer. On a bien voulu dire, dans les sphères gouvernementales, que le Conseil d'Etat n'aurait plus signer semblable rapport. On l'espère bien !

A. Suter a été le seul député qui, jusqu'ici, ait eu la bonne idée et le courage de réclamer pour ses sœurs le droit de vote que possède n'importe quel homme, parce qu'il est homme. Les féministes vaudoises ne l'ont pas oublié et gardent à cet homme de cœur, animé par l'idéal le plus élevé, un souvenir reconnaissant. S. B.

Les femmes dans la diplomatie

Depuis 1919, les Anglaises sont devant la loi les égales des hommes; elles jouissent de tous les droits civiques, et toutes les carrières leur sont ouvertes. Une seule exception: la diplomatie, et cette exception a fait l'objet de nombreuses démarches, soit au Parlement, soit auprès du Conseil des ministres. Cette dernière barrière vient de tomber: Miss Craig McGeachy, attachée aux services de l'ambassade britannique à Washington, vient d'obtenir le statut diplomatique. C'est la première fois qu'une femme prend rang dans la diplomatie anglaise.

Mary Craig McGeachy travaillait à la S.d.N., à Genève, avant la guerre; dès après 1939, elle a été envoyée à Washington par le ministère des affaires économiques pour s'occuper des problèmes de la reconstruction européenne après la guerre; elle a passé ensuite dans les services de M. Harold Butler, qui s'occupe des relations avec la presse américaine. S. F.



DE-CI, DE-LÀ

Abonnements d'hôpitaux pour le personnel de maison.

L'article 344 du Code des obligations déclare que tout employeur doit, au personnel de maison vivant chez lui, l'entretien et les soins médicaux

nécessaires, lorsque l'employé est empêché, par la maladie et non par sa faute, de faire son travail pour un temps relativement court.

Dans les cantons où l'assurance-maladie n'est pas obligatoire, les hôpitaux ont eu l'idée d'introduire des abonnements pour le personnel de maison; ils assurent ainsi les employeurs contre des risques financiers imprévus. L'hôpital de district de Thoune a mis ces abonnements en vigueur il y a une vingtaine d'années déjà et se déclare très satisfait du système. Voici les normes qu'il établit: Les abonnements sont annuels; ils sont délivrés avant le 15 janvier de l'année civile en cours au prix de 10 fr. par personne. En cas de maladie, la personne abonnée a le droit de se

faire soigner gratuitement à l'hôpital pendant 70 jours par année civile. Les dépenses pour matériel d'opération, les « extras » sont comptés séparément. Les vieillards, les personnes déjà malades ne peuvent bénéficier de l'abonnement.

Toute employée de maison qui quitte sa place dans le courant de l'année peut être remplacée sans autre par son successeur à la condition que le changement soit immédiatement annoncé à l'hôpital. Chaque année, l'hôpital de Thoune délivre environ 600 abonnements à 10 fr. Les expériences favorables qu'il a faites jusqu'ici permettent de recommander aux établissements hospitaliers l'introduction du système des abonnements pour le personnel de maison. Sans

Le Groupement „Femme et Démocratie“ à Zurich

La bonne centaine de personnes, qui, le 8 novembre dernier, ont assisté à cette Assemblée d'automne de „Femme et Démocratie“ ont certainement apprécié comment, à l'encontre de ce qui se passe dans d'autres réunions, ici l'on entre immédiatement dans le vif du sujet, sans passer un temps souvent précieux en affaires statutaires, et comment est ainsi créée une atmosphère de calme qui permet de mieux profiter des conférences entendues en les discutant tranquillement et à fond.

Le sujet central de l'ordre du jour était double: le professeur Hans Nabholz (Zurich) traita de: *L'ordre économique et politique nouveau après la guerre et la Suisse*, et Mlle Georgine Gerhardt (Bâle) des *Tâches pratiques de la Suisse dans l'après-guerre*. Mais avant de donner la parole aux conférenciers, la présidente, Mme Gschwind-Regenass, tint à relever comment le Groupement a fait figurer à son programme la défense des biens démocratiques, la tolérance, l'entente entre les peuples, la solidarité; et comment, si il aborde aussi des questions économiques et sociales, c'est parce que nous sommes parvenus à un moment où vont se débattre des problèmes dont la Suisse doit, elle aussi, chercher la solution. Il n'est donc pas prématuré de nous y préparer, car la paix avec ses exigences nouvelles et considérables ne doit pas nous prendre par surprise. Les femmes ont à se rendre compte que leur opinion est aussi importante à cet égard que celle des hommes, et que, par conséquent, il est nécessaire qu'elles soient renseignées sur les devoirs qui pourront leur incomber.

La place nous manque malheureusement pour analyser la conférence du professeur Nabholz et nous devons nous borner à relever la profonde impression qu'elle a laissée à toutes ses auditrices, aussi bien par sa clarté et par l'étendue de ses vues que par le courage avec lequel le conférencier a exprimé ses opinions. Chacun comprendra la valeur de ce témoignage, et nous saluons l'occasion de témoigner ici notre gratitude pour la netteté avec laquelle M. Nabholz a examiné la possibilité ou l'impossibilité d'un ordre économique nouveau après la guerre.

La conférence de l'après-midi prononcée par Mlle Gerhardt fut tout aussi richement documentée, et imprégnée d'une profonde et maternelle sympathie pour les misères dont souffre l'humanité. Evidemment les perspectives de l'après-guerre sont très différentes selon le côté où penchera la balance de la victoire, mais certain-

tes tâches doivent être envisagées dès maintenant. La première de ces tâches, et qui incombe essentiellement aux neutres, est de lutter contre la marée de haine qui monte de partout, en raison des souffrances affreuses si inutilement infligées; et il faudra tendre à rétablir les liens entre les hommes, faire appel aux sentiments de bonne volonté, et ne pas rendre les peuples responsables des actes de leurs gouvernements. Un appel aux forces religieuses est ici indispensable. La Suisse devra aussi se rendre compte après la guerre combien sa situation a été privilégiée en comparaison de celle d'autres pays, des pays occupés surtout, et s'effacer dans ses revendications en faveur des peuples qui ont si indécemment souffert. Elle devrait aussi pouvoir remplir une mission d'équilibre et d'échange entre les peuples, tâche pour laquelle il lui faudrait des hommes de la valeur d'un Nansen. Les affreuses injustices commises à l'égard du peuple juif devront être réparées, et tous les réfugiés rendus à leur patrie, ce qui implique une action de secours considérable.

C'est évidemment à la jeunesse d'aujourd'hui qu'il appartiendra de remplir demain ces tâches, et nous devons l'y préparer, en mettant toujours l'accent sur la valeur qu'il y a à servir plutôt qu'à gagner. En cas de victoire des Alliés, l'idée de la démocratie doit être développée et portée très haut; en cas de victoire des puissances de l'Axe, elle sera forcément cachée, mais soigneusement gardée comme la flamme des chrétiens autrefois dans les catacombes. Et les femmes peuvent beaucoup pour cela. Aussi, pour pouvoir remplir toutes ces tâches, la démocratie suisse a-t-elle absolument besoin de la collaboration féminine, et l'égalité des droits politiques est-elle aussi bien une revendication de l'après-guerre que du moment actuel. Car la démocratie dépend de la conscience qu'à chaque citoyen de sa responsabilité individuelle.

Au cours de la discussion qui suivit cet exposé, très incomplètement résumé ici, fut reprise la question de la lutte contre la haine, ainsi que celle de la lutte contre l'antisémitisme et contre l'antisocialisme. Une description si poignante fut faite de la misère des enfants juifs en France qu'une pétition fut immédiatement décidée, demandant au Conseil Fédéral de faire tous ses efforts pour obtenir le visa de sortie de France de 1000 enfants juifs.

Notre monde est malade, et ce n'est que la bonté, l'amour et la justice qui pourront le guérir. C'est ce que rappela Mlle Lejeune en citant la parole de Spitteler: « Ce qu'un malade t'a fait, dis-toi qu'il l'a souffert, mais non pas accompli ».

(Librement résumé et traduit de l'allemand d'après le « Schw. Frauenblatt ».)

courir de gros risques, ils contribueraient ainsi efficacement à la campagne si utile pour remettre en honneur chez nous le travail domestique.

(L'Information au service du travail social)

Les Commissions sans femmes

Le Mouvement possède une rubrique: Les femmes dans les Commissions officielles. Il pourrait en avoir une autre, bien plus nourrie: les Commissions officielles sans femmes. Telle par exemple la Chambre vaudoise d'assistance, qui est composée de dix électeurs, la plupart députés, comme de bien entendu. N'est-il pas choquant qu'à l'occasion d'une vacance, on n'ait pas voulu appeler une femme à en faire partie? Une femme médecin, une assistante de paroisse, une travailleuse sociale, n'y pourrait faire que du bon travail.

Point de femmes, non plus, dans la Commission récemment constituée qui tranchera des recours pour l'aide fédérale aux vieillards, aux veuves et orphelins: six membres, dont un ancien député et deux députés. Nous avons là une démonstration frappante de l'utilité pour les femmes de posséder le droit de vote et l'éligibilité.

Même absence dans les Comités privés: Le Secours d'hiver lausannois vient de constituer son Comité, où sont habilement dosés les ecclésiastiques et les hommes politiques. De femmes, point. Elles se contenteront d'organiser les ventes, de les alimenter, de les acheminer; elles travailleront pour le Secours d'hiver dans l'ombre. Et pourtant, Lausanne possède une femme qui, à plusieurs reprises, dans ce travail, a donné de belles preuves de ses capacités: Mme Albert Blanc, anciennement directrice de la Feuille d'Avis des Montagnes du Locle; plusieurs personnes ont été étonnées qu'on n'ait pas songé à l'appeler à siéger dans ce Comité. Elle n'y aurait pas seulement siégé, elle y aurait travaillé.

S. BONARD.

„Pro Infirmis“ à Genève

Sous la présidence alerte et précise de notre ancien collègue suffragiste, le Dr. Briner, maintenant conseiller d'Etat du canton de Zurich, — et qui, loin d'abandonner pour cela ses convictions, ne manque jamais une occasion de les proclamer! — l'Assemblée des délégués de Pro Infirmis a siégé le 21 novembre dernier à Genève. Elle a entendu d'abord un certain nombre de rapports: notre journal faisant chaque année de la propagande pour la vente des cartes postales, qui constitue la ressource essentielle de cette institution, nous pensons intéresser nos lecteurs en re-

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

sans en avoir la fantaisie fictive, et du livre à thèse adouci d'une profonde sensibilité, animé d'une action vivante et suivie.

Écrit en langue allemande par Röszy von Kaenel dont nous avons apprécié un précédent ouvrage, traduit par Jacqueline Desgouttes et Monique Versin, *Son fils Jean* est l'œuvre collective de trois plumes, de trois pensées féminines. Cela est à souligner, cette collaboration étant une réussite. Si le récit présente quelques longueurs, certains détails inutiles au cours de la partie du milieu de la trilogie — *Avant-hier, Hier, Aujourd'hui* — il s'agit moins d'un défaut de composition que d'un excès de conscience de la part de l'auteur, soucieuse de tout dire ce qui pourra servir la cause qu'elle défend: celle de l'enfant victime d'un mal héréditaire.

Armand Keller, modeste fonctionnaire, est un grand honnête homme. Il aime une jeune fille, Christine, et désire l'épouser. Mais le souvenir de son père, alcoolique invétéré, qui se tua dans un accès de folie, le préoccupe cruellement. Lui-même est parfaitement normal, mais l'hérédité peut sauter une génération. Son ami, le Dr. Halter, puis un professeur spécialiste confirment cette crainte. Leur diagnostic est sévère: *Pas d'enfants!* Christine, si désireuse d'être mère, acceptera-t-elle cette condition? En apparence, oui, car elle aime profondément son fiancé. Mais après quelques années de mariage et de tranquille bonheur, son rêve maternel tourne à l'obsession. En ce domaine aussi les lois de la nature sont inexorables! Elle ne retourne plus chez le professeur qui surveille sa santé, elle veut « son fils Jean ». Pourquoi deux êtres en bonne santé ne pourraient-ils procréer dans la joie?

Quand elle sent l'enfant tressaillir dans son sein, son bonheur est inexprimable. Retournée d'instinct à l'antique usage de l'éducation prénatale, elle s'applique à regarder de belles choses elle se représente son fils, beau, intelligent, avec de noirs cheveux bouclés...

Le vœu de Christine est exaucé. Elle met au monde un superbe petit Jean, quelques mois après la mort de Keller, enlevé par la grippe espagnole sans avoir su qu'il serait père. L'enfant est singulièrement beau, il manifeste une vive intelligence quoique rétive sur certains points. Ce n'est qu'après l'adolescence que les troubles mentaux apparaîtront, le malheureux garçon cédant au vice héréditaire. En face de l'effrayante réalité: la maison d'aliénés, Christine, qui a voulu soigner seule son fils, atteint d'une pneumonie, prend une résolution suprême. Elle fait disparaître le médicament qui sans doute vaincrait la crise finale de la maladie, mais ne saurait guérir l'esprit. La mère coupable expie sa faute en rendant à son fils le repos et la paix: « Je t'ai aimé plus que tout au monde et j'ai comblé envers toi le plus grand péché de ma vie. Pardonne-moi, mon enfant au nom de mon amour et de ma douleur ».

Quelles lectures, quels lecteurs s'intéresseront à *Son fils Jean*? Tous les jeunes, dès vingt ans. Tous ceux qui veulent recréer une humanité saine et heureuse. R. G.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.



Publications reçues

Les Almanachs. — *Le Messager boiteux de Berne* et Vevey, 236e année, Klausfelder, éditeurs, Vevey. Prix: Fr. 0.75. — *Almanach ouvrier*, 1943. Edit. « La Sentinelle ». La Chaux-de-Fonds. Prix: Fr. 1.—. — *Almanach Protestant et Annuaire des Eglises romandes*, 1943. Edition Imprimerie Centrale, Lausanne. Prix: Fr. 1.20. — *Votre almanach, celui de toute bonne ménagère*, 1943. Ed. Lambelet et Favre, rue d'Italie, Genève. Prix: Fr. 1.30.

Avant-coureurs de l'hiver et du changement de millésime, voilà les almanachs qui nous reviennent avec la même vaillante foi en l'avenir. Car — et j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire ici — en ces périodes troublées,

durant lesquelles aucun de nous ne peut être sûr du lendemain, ils nous présisent avec une confiance admirable le temps qu'il fera, les foires et les marchés qui se tiendront, et nous réservent des pages vierges où des colonnes blanches pour y noter nos observations, sans paraître mettre en doute que les événements qui s'inscriront à la date en regard pourraient être d'un ordre qui bouleverserait tout le tran-tran de notre vie. Pour cette foi et cette confiance, pour la sécurité qu'ils nous donnent et les certitudes qu'ils nous promettent: loués soient les almanachs!

Qu'ils le soient pour beaucoup d'autres motifs encore. Pour la mine inépuisable de renseignements précieux qu'ils nous fournissent sur une foule incroyable de sujets: chronologie de l'année passée et de l'année à venir, marche des astres, maladies du bétail et de la vigne, notes d'histoire et lectures bibliques, poids et mesures métriques et leur équivalent dans d'autres systèmes, recettes de cuisine à vous mettre l'eau à la bouche, soins de beauté et conseils d'hygiène, vertu des plantes et liste des chefs d'Etat, biographies d'hommes célèbres et tarifs postaux, rivières suisses et tableau comparatif de l'heure à chacun des méridiens du monde... quel est actuellement, je vous le demande, le dictionnaire qui, sous une forme si aimable et d'un poids si léger, vous donnerait ainsi réponse à tout ce que vous cherchez? Que nos almanachs soient loués encore pour la douce gaieté qu'ils entretiennent dans l'esprit de leurs lecteurs par leurs bons mots, leurs anecdotes savoureuses, leurs contes gentiment romanesques et sentimentaux; pour le stimulant qu'ils apportent à nos